

son siège à la Chambre. N'est-il pas étrange que sur les 20 libéraux membres du comité il n'y en eût pas un de l'avis du gouvernement apte à présider les réunions du comité, si ce n'est le président désigné. Ensuite sont venus les prétextes de l'impression, de la traduction et de la justice qui procède lentement. Il me paraît qu'il existe ici plus de personnel d'écritures, d'administration, de contentieux et de traduction que partout ailleurs ou que dans tout gouvernement au monde, exception faite probablement des États-Unis. Si les raisons fournies étaient exactes, nous devrions certainement vérifier la compétence du gouvernement dans ce domaine, car quelque chose va décidément mal.

Comme j'ai été membre du comité des affaires des anciens combattants, j'ai établi des rapports avec de nombreux anciens combattants du pays, non seulement avec le grand nombre de ceux qui m'ont écrit pour me solliciter d'appuyer leurs demandes d'assistance aux termes des divers aspects de la loi, mais aussi de ceux qui ne demandaient pas qu'on les aide mais essayaient d'en aider d'autres. Il est intéressant de voir qu'aucun de ces anciens combattants n'a tressailli de joie à l'annonce de la majoration des allocations d'invalidité ou des pensions. J'en suis sûr, le ministre et des ministériels du comité doivent avoir été témoins de la réaction des anciens combattants dans leurs circonscriptions et dans les différents organismes de vétérans. Je serais très heureux d'obtenir des copies de lettres élogieuses à l'égard des majorations annoncées. Sans aucun doute le ministre donnera instruction à son service des relations publiques de me fournir une liste de ceux qui ont donné des témoignages d'appréciation à son ministère.

La reconnaissance manifestée par la Légion et les ovations dont le ministre fut l'objet sont sûrement une preuve de la joie causée dans les organisations de vétérans par l'annonce des augmentations et des modifications à la loi sur les anciens combattants, dues aux recommandations du comité dans son rapport. Je ne puis qu'en conclure que l'on compte deux groupes distincts d'anciens combattants au pays. J'espère que l'expérience m'en apprendra davantage là-dessus et que je pourrai surmonter le sentiment de déception que je ne cesse d'éprouver depuis mon entrée au Parlement.

Si le vétéran célibataire qui touche actuellement \$105 par mois, en vertu de la loi sur les allocations de guerre des anciens combattants, se déclare heureux de recevoir \$120.75 par mois, j'admettrai que j'ai tort, étant donné surtout que ce vétéran devrait avoir besoin d'environ \$162 par mois, d'après les calculs du Bureau fédéral de la statistique sur la condition des indigents. Si le vétéran marié qui touche actuellement la pension combinée de \$175 peut subsister, malgré l'inflation actuelle, avec \$201.75 par mois, alors que d'après la ligne de démarcation de la pauvreté établie par le Bureau fédéral de la statistique, il devrait disposer de \$270 par mois pour subvenir aux besoins de sa famille puisqu'il est moins en mesure, vu son état de santé, d'assurer des à-côtés, je veux bien admettre que j'ai tort, encore une fois.

Il y a donc quelqu'un, parmi ceux dont dépend le sort des anciens combattants invalides, qui ne nous dit pas tout au sujet des objectifs. On gêne l'action de certains fonctionnaires supérieurs qui pourraient influencer les décisions du gouvernement. C'est d'eux que dépend le sort des vétérans.

J'ai bien l'intention de résoudre des problèmes de ce côté également au cours des prochains mois de la session.

Pour quelque raison inconnue, le gouvernement s'est montré, jusqu'en ce moment de pression concentrée, si buté quant aux priorités du pays, qu'il s'est complètement désintéressé du malheureux sort des vétérans aux forces usées, qui touchent une pension en vertu de la loi sur les allocations de guerre aux anciens combattants et se voient l'objet d'une augmentation négligeable de 15 p. 100. C'est une augmentation annuelle d'au moins 4 p. 100 par année pour les cinq dernières années que nous devons à ces gens, pour leur permettre de faire face à la moyenne d'augmentation reconnue du coût de la vie. Cela équivaldrait à 20 p. 100. Si le gouvernement se conformait à ses principes de restrictions quant à la hausse des salaires et des prix, l'augmentation serait vraiment de 6 p. 100 par année pour cinq ans, étant donné surtout que la plupart de ces vétérans ont 75 ans ou plus. J'estime, en outre, que les augmentations devraient être rétroactives à un an au moins, ce qui n'est certes pas exagéré, ou que, du moins, elles auraient dû être accordées dès qu'elles ont été annoncées.

• (3.50 p.m.)

On comprend difficilement pourquoi ces modifications ne tiennent pas compte des orphelins des anciens combattants et du plafonnement de leur revenu. L'orphelin ou son tuteur peuvent-ils s'en tirer avec \$60 par mois, ou dans le cas de trois orphelins, avec un total de \$141 par mois?

Il existe d'autres aspects de la loi sur les pensions et allocations de guerre des anciens combattants qui doivent être révisés. L'un des plus importants a trait à l'admissibilité. Je rappelle précisément l'article de la loi qui stipule qu'un ancien combattant doit avoir accompli au Royaume-Uni, au cours de la première guerre mondiale, au moins 365 jours de service avant le 12 novembre 1918, ce qui comprend le temps de la traversée entre le Canada et le Royaume-Uni.

On pourrait faire tellement pour les anciens combattants de cette catégorie, peu nombreux, qui n'ont que quelques années à vivre, si cette période d'admissibilité était réduite, et il y en a très peu à qui il ne manque que quelques jours de service.

Après tant d'années, il n'y a aucune raison pour qu'on n'offre pas aux bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants un peu de soulagement dans le cas des gains casuels. Je pense aux bénéficiaires célibataires ou mariés qui peuvent gagner jusqu'à \$800 et \$1,200 respectivement par an, outre leurs allocations. Il faut reconnaître que ce procédé ne peut que décourager leur initiative et leur désir de mieux vivre et de pourvoir aux besoins de leurs familles.

Il faut aussi revoir les restrictions touchant les revenus agricoles et j'espère que ces articles de la loi seront examinés avec bienveillance, étant donné que le gouvernement préconise l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Nous savons que toutes ces belles paroles ne sont en fin de compte que l'expression politique d'idées sorties des ordinateurs, dénuée de tout sentiment humain.

Avant de quitter le sujet des allocations aux anciens combattants, j'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le nouveau président de la Commission des allocations aux anciens combattants, M. Don Thompson, qui est probablement l'un des hommes les plus versés du pays dans